Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 4 Ramadan 1442
16 Avril 2021

N° 31

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **854**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **857**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics..... **861**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques..... **864**
Avis aux créanciers..... **867**
Convocations
Sociétés anonymes **868**
Autres sociétés **874**
Divers
Avis au public..... **874**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV BH OBLIGATAIRE **876**
Bilan de SICAV BH CAPITALISATION..... **879**
Bilan de l'Office de l'Elevage et des Pâturages..... **882**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

MISE A JOUR DES MODALITES DE DEROULEMENT

DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 AVRIL 2021

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au Capital de 100.007.645,000 de Dinars

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Identifiant Unique : 0002707P

Au vu de l'évolution des conditions sanitaires et des mesures prises dernièrement par l'Etat liées à la pandémie COVID-19, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie porte à la connaissance de ses Actionnaires que :

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 27 Avril 2021 et annoncée dans les délais légaux, au niveau du Journal Officiel de la République Tunisienne N°28 du 06 Avril 2021 et au niveau du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises N°71 du 05 Avril 2021; se déroulera à distance par visio-conférence, et ce, à la même date, en respectant l'ordre du jour déjà publié, et en ajoutant un point relatif à l'approbation des modalités de déroulement de la présente assemblée.

A cet effet, les actionnaires sont invités à consulter l'adresse suivante :

Actionnaire-ubci.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce pour consulter les documents de l'assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance, ou à se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 20 avril 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 22 avril 2021.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiquée dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat spécial ou pouvoir au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 avril 2021, son pouvoir au siège social de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la banque dans les délais réglementaires et sur la plateforme dédiée.

2021R01069SANB2

SOCIETE ATLAS PACKAGING

Société anonyme

Au capital social de 4 270 000 D

MF : 1442775/H/A/M

RC : B9137642016

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/11/2020, enregistré à la recette des Actes de sociétés Sousse en date du 22/12/2020, sous le n° 20504023, quittance n° 4377, dont une copie originale du PV a été déposée au registre National des Entreprises en date du 21/1/2021 sous le n° 20215039, a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital social,

- Augmentation du capital social de 4 270 000 DT à 5 020 000 DT,

- Modification corollaire des statuts,

- Délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital social,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités Juridiques.

2021S00438SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE EL FALEH DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Société Anonyme

Au capital de 23.000.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 18-Sfax, Tunisie

Identifiant Unique : 1599255B

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2021, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 14 500 000 et ce par la création et l'émission de 145 000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription, portant ainsi le capital de 23 000 000 Dinars à 37 500 000 Dinars.

Cette augmentation de capital est réservée aux sociétés SICAR INVEST et CHO COMPANY.

A cet effet, il a été décidé la suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires au profit de la société «CHO COMPANY» et la société «SICAR INVEST».

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2021 a donné tous pouvoirs à Mr Bilel ABDELHEDI pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans des comptes indisponibles ouverts à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri, Sfax, sous le n° 037000190321049601 et la banque BH BANK Agence Sfax Bejaoui n° 14700700300700127903.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 25/03/2021 sous le n°AC08372021.

Le Conseil d'administration

2021X00428SANB2

La Tunisienne des Assurances Takaful "At- Takafulia"

Société anonyme

Capital 10.000.000 dinars

Siège social : 15 rue de Qods 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu de la réunion du conseil d'administration de la Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" du 01 mars 2021 enregistré à la recette des finances en date du 5/4/2021 récépissé M025186 n°21701461 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 7/4/2021, il a été décidé la désignation de Mme Dalila Badr présidente du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans.

2021400900SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

MALL OF SFAX

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 1.000.000 DT

Siège social : Croisement De La Route Nationale 9 et de la Route Nationale 10, Sidi Daoued, 2046, La Marsa, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1594598 B/A/M/000

Identifiant unique : 1594598B

Montant de l'augmentation du capital social : 5.840.600 DT par apport en nature.

Objet social : Location et administration d'autres biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 janvier 2021 a été déposé au Registre National des Entreprises le 18 mars 2021 sous le numéro AC01292021.

Nombre d'actions à souscrire : 584.060 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement par apport en nature.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT chacune.

Apport en nature : Cet apport concernera les terrains suivants :

(i) Le terrain dénommé «ITHAQUE 1 ايتاك», objet du titre foncier numéro 143345 Sfax (ci-après le "Terrain 1") ;

(il) Le terrain dénommé «ITHAQUE 2 ايتاك», objet du titre foncier numéro 143346 Sfax (ci-après le "Terrain 2") ;

(iii) Le terrain dénommé «ITHAQUE 3 ايتاك», objet du titre foncier numéro 143347 Sfax (ci-après le "Terrain 3") ; et

(iv) Le terrain dénommé «ITHAQUE 4 ايتاك», objet du titre foncier numéro 143348 Sfax (ci-après le "Terrain 4").

Le Terrain 1, le Terrain 2, le Terrain 3 et le Terrain 4 sont ci-après dénommés les "Terrains".

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 janvier 2021 a décidé de retenir l'évaluation suivante:

(i) Le Terrain 1 évalué à 1.282.025,000 DT HT, soit 475,000 DT HT, le mètre carré;

(ii) Le Terrain 2 évalué à 1.472.975,000 DT HT, soit 475,000 DT HT, le mètre carré;

(iii) Le Terrain 3 évalué à 1.410.750,000 DT HT, soit 475,000 DT HT, le mètre carré; et

(iv) Le Terrain 4 évalué à 1.674.850,000 DT HT, soit 475,000 DT HT, le mètre carré.

Ainsi, le montant global de l'apport des Terrains sera de 5.840.600,000 DT HT. Ce montant sera majoré de la TVA au taux de 19%, soit un montant global de TVA de 1.109.714,000 DT.

En conséquence, le montant TTC constitué par l'addition de la valeur de l'apport et de la TVA y afférente est de 6.950.314,000 DT.

La Société rémunérera l'apport valorisé à 5.840.600,000 DT par 584.060 actions, de 10 DT de valeur nominale chacune, à attribuer au titre de l'apport en nature des Terrains.

Conformément au point 10 de l'article 164 du code des sociétés commerciales, cette évaluation et ce mode de rémunération sont provisoires.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Néant.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2021400902SANB2

DEFONTAINE TUNISIE S.A

55 Rue Fouchana

Z.I Mghira - 2082 Fouchana

Capital social : 600.000 DT

CNSS : 083099-67

MF : 0029978 D

Suivant P.V de l'AGO tenue le 11/3/2021, enregistré à la recette des enregistrements et des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 23/3/2021, sous le n°21802215, quittance n°3018, il a été décidé l'approbation des états financiers, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du CA.C, affectation de résultat, quitus de gestion aux administrateurs, le tout pour l'exercice 2019/2020 arrêté au 30/9/2020. Exemplaires du P.V susvisé, états financiers sur support magnétique de même que les rapports du commissaire aux comptes, le tout relatif à l'exercice clos le 30/9/2020 ont été déposés au Registre National des Entreprises le 7/4/2021 sous le n°202129482.

2021400906SANB2

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC»

(SEA LATELEC)

Société anonyme

Non résidente

Capital social : 5.200.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 N°132- Impasse n°5 - Zone Industrielle Charguia 1 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0614941B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 18/3/2020 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 18/3/2020 sous le Qn°M090906 En°20805853

- M. Denis Bretagnolle a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 18/3/2020 enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 27/8/2020 sous le Qn°M090900 En°20805851

Suite à la démission de M.Denis Bretagnolle de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président du conseil d'administration, le conseil a délégué à M. Herves Soules, administrateur aux fins d'exercice des fonctions de président du conseil d'administration pour une durée limitée de 3 mois.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 18/6/2020 enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 27/8/2020 sous le Qn°M090900 En°20805851.

Suite à la démission de M.Denis Bretagnolle de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration et dans l'attente de la nomination d'un nouveau président du conseil, le conseil d'administration a décidé de renouveler la délégation de M. Herve Soules administrateur aux fins d'exercice des fonctions de président du conseil d'administration pour une durée limitée de 3 mois.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 14/9/2020 enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 12/11/2020 sous le Qn°110876 En°20808448

Le conseil d'administration a nommé M.Thierry Mootz en qualité de président du conseil d'administration et de mettre fin à la délégation de M. Herve Soules aux fins d'exercice des fonctions de président du conseil d'administration.

Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 4/9/2020 sous n°E2020-883 M.Daniel Berardo a cédé une action au profit de M. Mlaiki Karim.

Suivant une Attestation d'enregistrement en date du 4/9/2020 sous n°E2020-877 M. Denis Bretagnolle a cédé une action au profit de M. Thierry Mootz

Un exemplaire de chaque P.V et des attestations a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 23/11/2020.

2021400908SANB2

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC»

(SEA LATELEC)

Société anonyme

Non résidente

Capital social : 5.200.000 Dinars

Siège social : Rue 8612 n°132- Impasse n°5 - Zone Industrielle Charguia 1 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0614941B

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30/11/2020 enregistré à la Recette des finances à Charguia - Tunis le 21/01/2021 sous le Qn°M11438 En°21700547

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à la Rue 8610 n°132, impasse n°5 Zone Industrielle La Charguia I, 2035 Tunis Carthage, Tunisie à la Zone Industrielle Mghira 1 - Lot n°50 - Fouchana - 2082 Ben Arous Tunisie.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 02/4/2021.

2021400909SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «TOURATH AGRO» Sarl

Résidence Kortoba, escalier A appartement A-6-4- cité les Pins-Lac 2 - 1053 Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1491146F/ A/M/000

Suivant PV des délibérations de l'AGE du 16/7/2020 enregistré le 27/10/2020 à la recette des finances les berges du lac sous le n°20706040 quittance n°71219 dont une copie a été déposée au registre National des Entreprises le 11/11/2020 sous le n°2020105650, les associés ont décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019;

- Quitus au gérant;

- Approbation des actes de cession des parts sociales suivants :

Cession de 300 parts sociales, appartenant à la société de promotion immobilière «Tourath» au profit de Mr Moncef Moalla et ce suivant acte de cession des parts sociales du 15 juillet 2020 enregistré le 27/10/2020 à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20106041 quittance n°M071226;

Cession de 300 parts sociales, appartenant à la société de promotion immobilière «Tourath» au profit de Mr Amine Masmoudi et ce suivant acte de cession des parts sociales du 15 juillet 2020 enregistré le 27/10/2020 à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20106042 quittance n°M071228 ;

Cession de 300 parts sociales, appartenant à la société de promotion immobilière «Tourath» au profit de Mr Yassine Masmoudi et ce suivant acte de cession des parts sociales du 15 juillet 2020 enregistré le 27/10/2020 à

la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20106043 quittance n° M071230 ;

Cession de 300 parts sociales, appartenant à la société de promotion immobilière «Tourath» au profit de Mr Samir Moalla et ce suivant acte de cession des parts sociales du 15 juillet 2020 enregistré le 27/10/2020 à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20106044 quittance n° M071232 ;

Cession de 300 parts sociales, appartenant à la société de promotion immobilière «Tourath» au profit de Mr Lotfi Moalla et ce suivant acte de cession des parts sociales du 15 juillet 2020 enregistré le 27/10/2020 à la recette des finances les Berges du Lac sous le n°20106045 quittance n°M071237;

- Augmentation du capital social d'un montant de 70 000 DT pour le porter ainsi de 250 000 DT à 320 000 DT ;

- Approbation de la mise à jour des statuts.

2021400899SRLB2

Société Agricole El Gobba

SARL au capital de 650 000 Dinars

Zl Ariana BP 241 - 1080 Tunis Cedex

Identifiant Unique : 0315718F

RC : B110583199

N° Affiliation CNSS : 400009 - 78

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 mai 2019, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 15 Juillet 2019 sous n° 19704898 Quittance n° 88131, il a été décidé de désigner Mme Chiraz DRIRA en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 10 septembre 2019 sous n° 201995199.

2021400930SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de la SUARL

Société NEBILTEX

MF N° : 013364W/A/M

Capital : 10.000,000 DT

Siège social : 9 Rue Charles de Gaulle Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de l'Avenue Habib Thameur Tunis en date du 23/7/2020 quittance n°M036724 Enregistrement n°20501626 et dont il a été déposé au registre national des entreprises en date du 7/4/2021 où il a été décidé à l'unanimité la cession définitive de la société NEBILTEX.

2021400913SRUB2

AUTRES SOCIETES

«BRITISH AMERICAN TOBACCO NORTH AFRICA, LLC»

BRANCHE

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm-Citê Jardins Le Belvédère 1002 Tunis

MF : 1201784V

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 01/3/2021 enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène 1002 - Tunis le 15/03/2021, sous En°21801575 Qn°22970

- Les membres du conseil ont décidé de remplacer M.Mohamed Amine Essnoussi en sa qualité de directeur général de la Branche en Tunisie.

M.Seifallah Hamdy Mohamed Essameldin Hamdy a été nommé en qualité de directeur général de la Branche.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 24/3/2021.

2021400910SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la RF de Testour le 01-4-2021, quittance n°M005041 Enregistrement n°21200366. Mr Saif Eddine Sidani a vendu à Mme. El Yamna Essebti la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Testour. Les oppositions, seront reçues dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente annonce au JORT au cabinet de Maître Bahri Ben Hafsia, Rue M' Dallah Houria Mjez El Bab. Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «Achourouk» le 6-4-2021.

2021T00404FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié fait par le notaire Maître Amel Madiouni et son assesseur le 13/01/2021 enregistré au bureau de la recette de Kssar Said en date du 19/01/2021 n° de reçu M004013. Mme Mbarka Bent Abdelaziz elkhadrawi a donné tout le fonds de commerce d'une cafeteria nommée cafétéria elkhadrawi située à la rue 6320 n°35 Jbal Lahmer Tunis 1005 à son fils Elnejeh Khadrawi.

2021T00405FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé le 23/3/2021 enregistré à la recette des finances la Marsa le 23/3/2021, n° 21201675, reçu n° M32015, la société N &MM SARL I.U 1034154K, sise au centre commercial central park M S6 a cédé à la société PRODUBLANC IU 1689392L, sise à Apt 2 Salma City R Ghorpha Menzah 07 BIS 2091 ,tout le fonds de commerce à usage de pressing du local sis au centre commercial central Park M S6, les oppositions seront formulées chez maître Amine Triki cabinet au 2 Bis rue Pierre de Coubertin Tunis 1001 4ème étage dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

L'annonce a été publiée au journal Essabeh le 8/4/2021.

2021T00406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Fouchana le 26 mars 2021 reçu n° M024144 n° d'enregistrement 21201318 Hedfi Wassila a vendu à Brahimi Karim le fonds de commerce sis à la rue 7 novembre 1987 Fouchana exploité en vente des vêtements prêts-à-porter en détail. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Brahimi Karim à son domicile 2 rue 11102 Ibn Sina, Ouardia Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux (Echourouk & le Quotidien) le 7/4/2021.

2021T00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/10/2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 31/3/2021 sous le numéro 21201248 n° de quittance M020730. Mme Belkilani Ahlem, titulaire de la c.i.n n° 08114273 vend et cède et transporte à monsieur Bejaoui Mohamed Amine titulaire de la c.i.n n° 081464468, qui accepte la totalité du FC exploité au local (corniche au bord de la route en face de hôtel palace Bizerte) destiné à l'exercice de vente des produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues chez Maître Mattoussi Chaker dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «le quotidien» et «echourouk» le 9/4/2021.

2021T00410FCCC2

Acte de donation

Compte tenu de l'acte de Donation rédigé par Maître Khadija Mezziti en date du 19/3/2021, Monsieur Ridha Zouaoui a donné à son fils Bechir la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux avec les équipements qui sont présents au local sis à place 13 Janvier 1952 Bizerte exploité comme café n° d'identifiant : A0246215. L'ancien Numéro d'enregistrement commercial : A159072000 extrait en date du 18/3/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk en date du 25/3/2021.

2021R01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 26/3/2021 sous le numéro 3483 et de 29/3/2021 sous le numéro 5263 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M00172 ; Monsieur Khalil Ben Rabeh Ncib son numéro de C.I.N est 03136125 habite à Elwad Aylou Gafsa; a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la Rue Mohamed Ali Hami Gafsa à Monsieur Mohamed Ben Ferjani Elborni son numéro de C.I.N est 03027349 habite à Assala Gafsa.

Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours. Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mohamed Ben Ferjani Elborni habite à Assala Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Le Quotidien» du 6/4/2021.

2021R01018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé en date du 29 et 30 Mars 2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 31/3/2021 sous le n°21201878 quittance n°M035271, monsieur Imed Arfaoui, demeurant à la rue Mekkah, Ettabek, La Marsa Ouest, Tunis, a vendu à la société Renard Automobile, SARL en cours de constitution, ayant son futur siège social à la rue Ibn El Jazzar, El bhar Lazreg, 2078, La Marsa tout le fonds de commerce situé à la rue Ibn El Jazzar, El bhar Lazreg, 2078, La Marsa, exploité pour l'activité de la vente des pièces de rechange et des services de mécanique général des voitures.

Les créanciers peuvent faire opposition auprès du responsable légal de l'acheteur sis à la résidence Omrane, n°15 appartement C34, cité la Gazelle, Ariana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

L'annonce a été publiée au journal Alchourouk du 8/4/2021.

2021R01019FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation notarié rédigé par les deux notaires Walid Trabelsi et Dalila Ferchichi en date du 29 mars 2021, enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 30 mars 2021 avec la quittance n°M024958, monsieur Mohamed Sghaier Sassi a donné à chacune de ses deux filles madame Houda Sassi et madame Mabrouka Sassi à part égale entre eux, tout le fonds de commerce, qui est le café cité Anabib, sis cité Anabib rue 9041 n°1 rue Sidi Fatah-Allah Tunis sans payer une somme d'argent en contre partie de la donation et l'adresse du fonds de commerce susvisé a été élu pour domicile pour accepter les oppositions.

2021R01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 7/4/2021 quittance n° 35300, enregistrement 21702147. Mr Abdelkader Ben Mohamed Bachir Ben Mohamed Lahbaiel a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente Fast food sise à 32 rue Osman Bahri Ain Zaghouan Tunis à Mr Maklouf Ben Abdallah Ben Bachir Kheriji.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 9/4/2021.

2021R01028FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 Mai 2013 enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 6 Mai 2013 reçu n° M020253 n° d'enregistrement 13201361, Monsieur Haythem Ben Mohamed Raihi Titulaire de la (C.I.N n° 04596955), a renoncer à la totalité du fonds de commerce à Monsieur Abdelhamid Ben Ali Raihi Titulaire de la (C.I.N n° 04468053) exploité «Café 1ère Catégorie «sise à la Route Al Attar Jinan Sijoumi Sidi Hessine Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées au local commercial cité au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 13/4/2021.

2021R01040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj le 8/4/2021 quittance n° M024876, enregistrement 21201602, Mme Sokaina Bent Hssen Ben Amar Salmi a vendu la totalité d'un fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Services médias sis 51 avenue 20 Mars Mourouj 5 résidence Ahlem 2ème étage Ben Arous à Mr Bilel Ben Majid Ben Taib Bouzid.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 13/4/2021.

2021R01045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Seliana le 16/3/2021 sous n° 21200667, enregistrement M004029.

Mr AbdIwaheb Ben Chedli Ben Mohamed Taieb ELmalki CIN 04472527 entant que Mandataire de sa femme Sonia Bent Mohamed Ali Elhadyaoui. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour une activité fabrications et vente des bijoux, sis à l'Avenue Habib Bourguiba Seliana à Mr Mohamed Ben Abdallah Ben Ammar Amor.

Toutes les oppositions sont présentées entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette publication a été publiée au journal Essabeh le 8/4/2021.

2021R01046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. daté le 22/9/2020 et enregistré à la recette des finances Av Ali Belhouane le 31/3/2021, par quittance n°M016622. La société INSTITUT CENTRALE DE FORMATION représentée par M Ayari Slim titulaire de la CIN 031164132 son siège social sise au 26 Av De Londre Tunis a vendu à Mme Ben Sidia Marwa demeurant à l'imm ETTAKAMOL zone touristique Hiboun Mahdia titulaire de la CIN 06872652, le fonds de commerce annexe consistant en une école de formation professionnelle essentielle et continue sise à 12 avenue Ali Belheuane Mahdia avec tous ses éléments corporels et incorporels pour un prix de 30.000, D000.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 2/4/2021.

Toutes oppositions sur le produit de la vente se font entre les mains de l'acheteur au bureau de son Avocat Maître Jerbi Mourad sise à la Rue Sassi Rejeb Imm SPROLS 5 Mahdia dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis.

2021S00437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 7/4/2021 enregistré le 8/4/2021 à la recette des finances de Hammam Sousse reçu n° M033815 enregistrement n° 21201865 Madame Fadhila Jbeli a vendu à Dhafer Kasraoui, tout le fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Cheker Hammam Sousse, avec ses éléments matériels et moraux consistant en un local destiné principalement pour la vente de vêtements.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de Maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n° 74 Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 9/4/2021.

2021S00439FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'une donation par acte notarié rédigé par les notaires Kamel Ben Mansour et Ines Lahmer enregistrée le 6/4/2021 quittance n° M032647 Mme Kaouther Moumni a donné à sa fille Chayma El Zameli le fonds de commerce d'un local de vente des produits alimentaires en détails situé à la rue Imem Moslem 4071 Sousse Jawhra Sousse enregistré au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n° W1055150.

Les oppositions sont acceptées chez le donataire à l'adresse de fonds dans 20 jours à partir de la publication de cette donation au JORT.

Cette donation a été publiée au journal Echourouk date 8/4/2021.

2021S00440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 2/4/2021 enregistré à la recette des finances Monastir le 5/4/2021 quittance n°M020708, n° d'enregistrement 21202050, Hayet Weslati titulaire de CIN 07389316, a vendu à Fawzia Debbabi domiciliée à la Rue Mohamed Shim Monastir titulaire de CIN 04168489 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pas inscrit au registre national des entreprises exploité au local Rue 1 juin Monastir destiné à la vente de fruits secs.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe Borj Khefacha 4 étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 9/4/2021.

2021S00441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 5/4/2021 enregistré à la recette des finances El Hincha Sfax le 5/4/2021 quittance n°M009535 d'enregistrement n°21200279 madame Fatma Farhat titulaire de la CIN n°05330858 demeurant à El Hancha Sfax a vendu et cédé à Monsieur Mahdi Massoudi Titulaire de la CIN n°05349520 demeurant à El Hencha Sfax la totalité du fonds de commerce d'une boulangerie sise à Elghib Bir Echaaba El Hencha Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8/4/2021.

2021X00412FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 7/01/2021 enregistré à la recette des finances de Thina selon reçu en date du 5/3/2021 sous le n°M005528 enregistré sous le n°21200295 Mme Arous Olfa a vendu à Mr Mohamed Amin Dlinsi la totalité de son fonds de commerce (superette) situé à la Route Gabès km 8 Thina Sfax.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Hafedh Aissaoui situé à Immeuble Laadhar 2ème étage n°08 Sfax dans les délais juridiques.

Cette annonce a été publiée au journal «dar assabah» du 02/4/2021.

2021X00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 18 mars 2021 à la municipalité

Sakiet Eddayer rédigé par Maître Chafik Jamoussi avocat à Sfax; enregistré à la recette des finances Abulkacem Chebbi Sfax le 22.3.2021 sous le n°21201167 reçu n°M030806, Khaoula Abdouli a cédé à Marwa Kallel la totalité du fonds de commerce prêt-à-porter sis à place 5 décembre n°1 et 2 Bled Arbi Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quatre mille dinars (4000.000 dinars).

Les oppositions doivent être formulées à la vendeuse Khaoula Abdouli à son adresse à la route el Matar km 4 cité el Bahri 1 rue 2096 Sfax, dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le quotidien en date du 4 avril 2021.

2021X00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Sfax

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Sfax le 5/4/2021 rédigé par Maître Yaiche Abdessatar, enregistré à la recette des finances l'Ain Sfax le 6/4/2021 reçu n°M022764 enregistré sous le n°21200877, Mme Hamami Monia a vendu à Mme Damak Medina la totalité du fonds de commerce sis à la route l'Ain Km 3,5 Sfax librairie vente au détail des livres, des journaux, des produits bureautiques et autres au prix de 10.000 dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acheteur Mme Damak Medina route l'Ain Km 3,5 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Acherouk» le 8/4/2021 page 21.

2021X00419FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 10/02/2021 enregistré à la recette des finances en date du 16/02/2021, sous le numéro 21200619 quittance n° M017544, STE ALFAOUZ TRADNG, a vendu à Mr Maher Selmi la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis 166 GALLERIE SFAX 2000.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente auprès du vendeur à son domicile 190 GALLERIE SFAX 2000.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 4/3/2021.

2021X00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 24/3/2021, enregistré à la recette des finances de Mornag le 25/3/2021 sous le n°21200650, quittance M019274, Mlle Mejri Chadlia, domiciliée à la rue Khaled Ibn El Walid El Aouina Tunis, titulaire de CIN n°08741282 du 14/8/2008.

Elle a vendu à Monsieur Boussaidi Aymen titulaire de CIN n°06483707 du 22/6/2019 domicilié à la rue Sidi Ben Yahya Béni Khalled Nabeul, la totalité du fonds de commerce situé dans le local commercial à la route Chala Mornag 2090 consacré dans le commerce d'habillement, prêt à porter avec les éléments corporels, climatiseur et (4) cameras de surveillance, et tous les éléments incorporels pour un prix total de quatre Mille Dinars (4000.000dt).

Toutes oppositions à propos de ce fonds de commerce seront faites auprès de Maître Rezgui Tarek Avocat à la cour de cassation 7- Rue Hooker Doolittle 4ème étage Bur 13 - 1002 Belvédère Tunis, au terme maximum de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 3/4/2021 dans le journal Achourouk.

2021400903FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'al Hay Al Idari ARIANA le 02/4/2021 sous le n° d'enregistrement 21201861 quittance 037773 Mme. Leila Bent Salem Ben Ali Zrim titulaire de la C.I.N. N° 04663842 a vendu tout le fonds de commerce déposé au Registre national des Entreprises sous le numéro 26101062201 sis au 83 rue Med Salah Belhadj - 2080 La Nouvelle Ariana, destiné pour toute activité, à Mr. Mouhib Ben Anouar Ben Mohamed M'louhia titulaire de la C.I.N. N° 08329309

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur qui a choisi l'adresse de son avocat MAITRE Ahlem Slema sis à l'avenue de France Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 11 Avril 2021.

2021400912FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 01/4/2021 sous le n°21202007 quittance n°32493 M Werfelli anis sis à la rue Hammam-Lif n°12 à Elmadina Eljadida elyessminette Ben Arous a vendu à Mme Ghaoui Leila sis à la rue Osmane Elbahri n°6 Ain Zaghwen Elaouina Tunis la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis à la rue Osmane Elbahri n°21 Ain Zaghwen Elaouina Tunis.

Cet avis a été publié à la page 10 journal le temps du 8/4/2021 les oppositions au paiement du prix doivent être adresser au domicile de Mme Ghaoui Leila, dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021400915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 2/4/2021 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 5/4/2021 reçu n°M027510 enregistrement n°21201651 Widad Bent Habib Ben Khemaies Hassen épouse Ahmed Abdelkafi vend à Houyem Bent Elyes Ben Tahar Beji la totalité du fonds de commerce de prêt à porter et parfums sis à la rue de la Mosquée Grombalia au rez-de-chaussée avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront au cabinet de Maître Faten Hamidi, Avocat à la cour de cassation de Tunis sis 59 rue Jean Jaurès Tunis dans les vingt jours qui suivent l'insertion de cet avis au Journal Officiel.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk du 8/4/2021.

2021400916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de 02/4/2021 enregistré à la recette des finances rue Ali Belhwen Kef enregistrement n°21200869, quittance n° M0014257 daté le 6/4/2021. Mr Khalil Mnasria a vendu à Mr Saif Eddine Mnasria tout le fonds de commerce situé à la rue Hédi Chaker n° 35 Kef.

Les oppositions seront acceptées chez l'avocat maître Manssouri Badreddin, 14 rue Ali Belhwen immeuble canari Hammamet 8050.

La publication est faite aux journaux Alchourouk et Le Quotidienne le 13 avril 2021.

2021400926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/3/2021, enregistré à la recette des finances de Tozeur, vol 2021 folio M010125, n°21200716, Yemna Gitini vend au profit de M Sofien Trilla et Nada Hamdi Bacha

La totalité du fonds de commerce qui lui appartient sis à la Rue Abou El Kacem Chebbi Tozeur.

Les oppositions seront faites auprès de : à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 13 avril 2021.

2021400928FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 1er/4/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 5/4/2021 n° d'enregistrement 21301024, quittance n° M023302 Monsieur Noureddine Ben Khemaies Belghith a loué à Monsieur Mohamed Ben Salah Chahbi tout le fonds de commerce situé au magasin n°11 résidence Smiramis Borj Louzir La Soukra 2073 pour être exploiter à la vente d'alimentation générale en détail pendant 1 an non renouvelable du 1er/4/2021 au 31/3/2022.

Toutes oppositions seront déposées chez Monsieur Mohamed Ben Salah Chahbi à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

2021T00409FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda, enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 6/4/2021 (Sous le n°21300190. Reçu n°M004128), Monsieur Sabri Bengaraa a loué à Madame Touzer Bengara le fonds de commerce «Café de première classe» sis à la rue l'Indépendance Mazzouna, Sidi Bouzid avec tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remises au domicile du locataire Sabri Bengaraa sis à la rue de l'Indépendance Mazzouna, Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le quotidien» du 9/4/2021.

2021X00409FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce en Gérance Libre

Par un contrat de location d'un fonds de commerce en gérance libre enregistré à la recette des finances Ghandi - Tunis en date du 30/3/2021, reçu n°28216 et enregistrement N°21301350, la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un Identifiant Unique N°0033245A titulaire du matricule fiscal 0033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4, Rue de Grèce - 1000 Tunis a loué en Gérance Libre tout le fonds de commerce n°357 sis au 2ème étage du centre commercial "le Palmarium" à Monsieur Ismail Ben Manoubi Ben Salah Ben Ghorbal pour l'exploiter dans le commerce de tous les produits artisanaux à l'exception des bijoux.

Toutes les objections seront acceptées à la Société Tunis Center à son siège 4, Rue de Grèce 1000, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Chourouk" le mardi 6/7/2021.

2021400914FCCC3

Location du fonds de commerce (gérance libre)

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur le (8/4/2021) sous le n°21301012 quittance n° MO 20051 Monsieur Taher Makni loue en gérance libre, à Madame Haifa Ben Ghorbel la totalité du fonds de commerce pour l'exercice de l'activité Laverie et pressing avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au 15 rue d'Allemagne Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «La presse» le 11/4/2021.

2021400923FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Observatoire National pour la Défense du Caractère Civil de l'Etat

Adresse : 20, rue Cathagène - El Manar 1 - 2092 Tunis

Domaine d'activité : Droits humains

Objectifs :

L'observatoire a pour objectif essentiel de relever les décisions et les actions, officielles et non officielles, qui portent préjudice au principe du caractère civil de l'Etat garanti par la constitution tunisienne dans son article II. Il œuvrera à organiser des rencontres avec les institutions agissantes dans le but de les inciter à soutenir le caractère civil de l'Etat et à réviser les lois, les programmes éducatifs et les méthodes de l'enseignement dans ce sens. L'association œuvrera aussi à propager la culture civique dans la société par les moyens garantis par la loi.

Fondateurs :

- Mounir Charfi : Président
- Zahia Jouirou : Vice-Présidente
- Sana Ghnima : Secrétaire Générale
- Saloua Guiga : Trésorière.

Membres :

- Nabila Hamza
- Rafik Boujdaria
- Fethi Jelassi
- Zeineb Toujani
- Brahim Letaief.

2020T00499APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Avenir Sportive de Mahdia.

Siège : Avenue Jinene Ajenet Hiboune 5111 Hiboune - Mahdia.

Objectifs : Former et encadrer les jeunes et les talents et les encourager à pratiquer le sport.

Spécialités : Foot Ball et Hand Ball.

Comité de direction :

Sabeur Mansour : Président.

Nejib Kchok : Secrétaire général.

Mohamed Zabik Turki : Trésorier.

2021T00401APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Festival Ferjany Mnaja pour le théâtre et la Musique.

Objet : Culturel – Artistique.

Objectif : Les points communs des arts et les points d'intersection.

Adresse : Complexe culturel Mohamed Badri Gabès A.V Med Ali Gabès 6000.

Comité :

Présidente : Bouthiana Rouissi Jemai.

Trésorier : Lassaad Ali.

2021R01009APSF1

Syndicat des propriétaires Résidence Nesri

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 10/01/2021 enregistré à la recette des finances de Sliman le 5/3/2021 sous le n°00613 et quittance n°M011540.

Il a été constitué un syndicat :

- Nom social : Syndicat des propriétaires Résidence Nesri

- Objet social : Entretien et suivi de toutes les opérations administratives et financières.

- Siège social : Sliman Riadh

Il a été décidé de nommer :

- Mr Abouzid Harhira : Président de Syndicat

- Mme Souad Hachmi : Trésorière

- Mr Fakhreddine Ben Ahmed : Secrétaire général.

2021R01027APSF1

Avis

Suivant l'assemblée générale électorale des copropriétaires de la résidence «Youssef», sis à la Zone Nord Est des Berges du Lac, les Jardins de Carthage, en date du 28/12/2019 et avec la réunion du quorum, enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac 2 le 23 juin 2020, sous le n°2008048, Quittance n°5800501, il a été décidé de nommer le conseil du syndic suivant :

Président du Syndic : Monsieur Boubaker Abidi

Trésorière : Madame Chiraz Bououaja

Membres : Monsieur Slah Friaa, Madame Nozha Skanes et Monsieur Nouredine Danguir.

2021R01029APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Sidi Abi Said pour le divertissement et la culture.

Siège social : Parc Sidi Abi Said, en face de l'école Al-Laghmani.

Objectifs :

- Contribuer à protéger les enfants de tous les maux sociaux et les personnes environnantes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées

- Développement de la vie culturelle et sociale et prise de conscience de la valeur de la participation et de la participation à la vie sociale

- Œuvrer pour soutenir l'identité architecturale de la ville de Sidi Abi Said et encourager la perpétuation de la culture de préservation de l'environnement et de respect de l'environnement.

Membres :

- Président : Mohamed Raouf Beji Rafrafi.

- secrétaire général : Mondher Ben Mohamed Ngili.

- Trésorière : Hanen Bent Tijani Tarchoun.

2021R01031APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Label : Groupement de développement agricole, El Km 2, Menzel El Habib

Objectif : Contribuer à encadrer ses membres et à les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et de leurs activités, et au développement du système de pâturage et des méthodes d'élevage

Siège social : Hajri, El Km 2, Menzel El Habib Gabès 6030

Reçu de la Commission de Menzel El Habib le 15 mars 2021.

Autorité :

- Lassad Ben Taher Khalfalli : Président

- Ali Ben Dhaw Khalfalli : Trésorier

- Abdallah Ben Mohammed Khalfalli : Membre.

2021R01033APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des Agents et Cadre des Bibliothèques Publiques de Jendouba.

Objet : Association culturelle et sociale.

Objectifs :

1) Contribution à l'encadrement et l'accompagnement du personnel des bibliothèques publiques de Jendouba sur le plan social et culturel.

2) Œuvrer à développer les liens Humanitaires en vue d'instaurer un climat d'amitié de rapprochement et de coopération entre les Adhérents.

3) Organisation d'activités culturelles et de divertissement au profit des Adhérents.

Comité :

Présidente : Abidi Essia.

Secrétaire général : Dridi Najib.

Trésorière : Chorfi Ouarda.

2021R01034APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Mawazine pour la musique et les arts.

Objectifs : Contribuer à la diffusion du patrimoine musical tunisien et arabe, contribuer à la mise en œuvre de projets musicaux, encourager les jeunes à jouer de la musique dans la région de Metline et participer à des événements et festivals culturels.

Le siège de l'association : Al-Mahatta, via lycée, Metline, 7034 Bizerte.

Président de l'association : Lotfi Soua.

Trésorière : Rim Madhbouh.

Numéro du récépissé de notification : RR 3086 59211 TN.

2021R01036APSF1

Constitution d'une association

«Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT)»

- Constitution : la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes a été constituée en 1973 et son statut a été ratifié en novembre 1976 selon le visa numéro 4400.

- Nom : Nommée depuis sa constitution «Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT)», la FNVT a changé de nom le 26 septembre 2020 pour la «Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT) selon son nouveau statut qui a été ratifié lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2020.

- Siège : Le siège de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT) est situé au 76 rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère.

- Objectifs :

La FNCTa pour mission de représenter et défendre les intérêts des communes dans l'objectif de concrétiser la mise en place du pouvoir local et de la réforme de la décentralisation via :

- la contribution et la mise en place d'un cadre législative propice à l'action municipale;

- le renforcement de la coordination et de la coopération entre les communes ;

- l'appui à la mise en place du principe de libre administration et le développement des mécanismes pour soutenir les capacités financières, humaines et matérielles des communes membres ;

- L'accompagnement et l'assistance aux communes dans la gestion et la gouvernance pour améliorer les services municipaux ;

- La valorisation du potentiel économique et social des communes et des opportunités d'investissement dans celles-ci ;

- La modernisation et le développement des villes Tunisiennes tout en préservant et valorisant leurs spécificités ;

- Le renforcement de la coopération internationale et de la coopération décentralisée.

2- Information sur la révision des statuts de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes :

L'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 26 septembre 2020 à Hammamet a procédé à la révision des statuts de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes et a ratifié l'ensemble de ses articles, afin de se conformer aux exigences du décret 88-2011 du 24 septembre 2011 relatives à l'organisation des associations. Selon le nouveau statut, la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes a changé de nom et devient «la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - FNCT».

L'Assemblée Générale élective qui s'est tenue le 27 septembre 2020 à Hammamet a procédé à l'élection de ses instances de gouvernance à savoir le président, le comité exécutif et le comité administratif.

3- Le Bureau Exécutif de la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - FNCT est composé comme suit :

- Président : M. Adnen Bouassida, maire de la Commune de Raoued

- Secrétaire Général : M. Mohamed Mzoughi, maire de la commune de Ben Arous

- Trésorier : M. Ridha Ellouh, maire de la Commune de Oued Elil.

- Vice-présidente : Mme Besma Maatoug Meddeb, maire de la commune de Nabeul

- Secrétaire Général adjoint : M. Helmi Hani, maire de la commune de Gafsa

- Trésorier adjoint : M. Attia Bensaid, maire de la commune de Hazoua.

2021R01039APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

De la résidence Diar el Andalous bloc A

Suivant le procès-verbal de la deuxième assemblée générale constitutive des copropriétaires de la résidence Diar el Andalous bloc A sise à la route Soukra km 2 Sfax en date du 6 mars 2021 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 11 mars 2021 quittance n°M021500 enregistrement n°21801037 approuvé par la municipalité de Sfax le 6 avril 2021 n°53 les propriétaires ont décidé de constituer un syndicat de la résidence et l'élection de son président et ses membres comme suit :

- Président : Abdelli Saber

- Trésorier : Jaoua Youcef

- Secrétaire général : Ammar Tarek

- Membres : Khemakhem Hafedh et Hamrouni Sirine.

2021X00410APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association des Volontaires Tunisiens

Adresse : Route Mahdia, km 7,5, Al Hattab - Sakiet Eddaier - Sfax.

Objectif : S'efforcer d'inclure une culture du volontariat pour le développement durable.

Numéro du reçu 12083 daté le 4/1/2021

Membre :

- Président : Taheni Kotti.

- Secrétaire générale : Issa Sekri.

- Trésorière : Samia Jemii.

2021X00415APSF1

Constitution du groupement de développement agricole

Nom : G.D.A El Najeh

Adresse : Elmsabhiya Aouléd Hafouze.

Objet : Une Zone irriguée.

Reçu : 05-11-2020

Comité : Nour Eddinne Abdelaoui : Président.

Med Jomaa Abdelaoui : Trésorier.

2021X00423APSF1

Constitution d'une association

Président d'association : Mohamed Meherzi.

Secrétaire général : Saber Mansi.

Trésorier : Mohamed Bahri.

Nom de l'association : Association nationale pour l'avancement du taxi pour célibataires.

Taxis Siège social : Rue Ibn Al-Khatib, quartier Ibn Khaldoun, numéro 158 Tunis.

Sujet : Social.

Objectifs :

- Contribuer à renforcer les liens d'amitié entre les acteurs du secteur du taxi individuel.

- Chercher à apporter une aide matérielle au bénéfice de ceux qui y ont droit.

- Réaliser des activités culturelles et de divertissement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

2021400905APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des patients obèses.

Siège social : 5, rue 3034, hay Hlal, Tunis.

Sujet : Une association sociale éducative.

Objectifs :

- Aider les patients obèses et les entourer financièrement et moralement à surmonter leur maladie.

- Contribuer à la sensibilisation à l'obésité et lutter contre celle-ci.

- Relier le lien entre les patients obèses, les institutions, les structures et les spécialistes du traitement de l'obésité.

Dans l'exercice de ses activités, l'association est liée par les dispositions légales à cet effet, sachant que son activité est une activité de sensibilisation au profit des patients obèses et n'est pas du tout incluse dans le domaine médical.

Et la mise en œuvre des objectifs dépend des spécialistes.

Le comité directif :

- Aymen Adouli : Président.

- Kais Guarouachi : secrétaire général.

- Hayet Boukari Hassan : Trésorière.

2021400920APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères

I- le poursuivant : Mr Faouzi Ben Mannoubi Ben Mabrouk Dridi, fonctionnaire, de nationalité tunisienne, adresse 58 rue Bembla cité Rommana 2 cité Ibn Khaldoun 2063 Tunis, ayant pour domicile élu à l'étude de son avocat ci-dessous indiqué.

II- L'avocat poursuivant : Me Ben Amor Taher, avocat à la cassation 21 rue de Malte Essaguira 4ème Et.bureau n°14 Tunis (Mle Fisc TVA 184325 M/A/P/000).

III- Les poursuivis : Les sieurs Saliha, Nejib, Jalel et Faouzia enfants de Mannoubi Ben Mabrouk Dridi, résidents au 30 rue 1051 cité Bendoudech la nouvelle médina gouvernorat de Ben Arous.

IV- Désignation de l'immeuble à vendre :

Il s'agit de la totalité de la parcelle n°4 du T.F n°28654 Ben Arous d'une contenance de 222,36 m² sise au 30 rue 1051 cité Bendoudech la nouvelle médina Ben Arous telle qu'elle a été précisée par l'expert Mr Hamza Atallah au sein de son rapport complémentaire du 29/9/2017 et les plans annexés et ce dans le cadre de l'affaire de partage judiciaire n°849, laquelle parcelle a été attribuée aux héritiers de Mannoubi Dridi et considérée comme impartageable. Ses dimensions sont comme suit : 1 façade de 9,98 m, 1 coté gauche de 22,65 m, 1 coté droit de 21 ; 29 m et 1 arrière de 10,32.

Ladite parcelle contient une habitation de 2 niveaux soit :

- 1 R D C comportant 2 P et 1 séjour, cuisine, IS D B, 1 W C et une véranda couverte.

Habitation constituée d'une fondation et des piliers en béton armé et 1 dalle en Hourdies. Les murs sont construits de briques. Les portes et fenêtres sont en bois rouge. La cuisine et le sanitaire sont en faïence. Le parterre est en carrelage. Tout le RDC est équipé en eau et électricité. L'extérieur des fenêtres est protégé par 1 fer forgé. L'état général des lieux est moyen.

La forme du R D C est rectangulaire et donne sur 1 tunelle de 1,2 m sur 4 misej.à gauche de ladite tunelle de 414m et à sa gauche 1 cuisine de 3,2 m sur 3 m, S DB de 212 m, I Gde P de 413m, une deuxième pièce de 3/4 m. La surface totale du R D C est de l'ordre de 72 m².

- 1 étage identique au R D C plus la surface des escaliers de 5m 2, une véranda de 12 m², 1 séjour à droite de 16 m², 1 P de 12 m², 1 S D B de 6m², en face 1 cuisine de 18 m2 et à gauche IP de 16 m². La surface totale de l'étage est de l'ordre de 77 m².

La surface restante de la parcelle n°4 est non bâtie.

V- La mise à prix :

La mise à prix a été fixée en exécution d'une OR n°70352 du 2410912020 - par l'expert Mr Hamza Atallah à la somme de 395 865 dt000.

VI- Date des enchères et tribunal saisi :

Les enchères auront lieu au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 20 mai 2021 à partir de 9H.

VII- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible durant la semaine.

NB :

1) Les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'1 autorisation de Mr le gouverneur de Ben Arous.

2) La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'1 avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2) La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'1 avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021T00403VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Kaabi Rim

Tl. 93 761 870

MF : Q/1079472

1) Créancier poursuivant : Maher Bahi CIN n°04142511 demeurant à Icharika Imarat Arabia Almoutahida.

2) Débiteur saisi : Walid Ben Hassen, CIN n°05091138 demeurant à Bani Ichoun Korba Nabeul.

3) Avocate poursuivante : Maître Kaabi Rim Avocate, 3 Rue Abou Kacem Chebi Monflori Tunis.

4) Les parts Immobilières à vendre : des parts indivises les 2920,2 m² de l'immeuble immatriculé objet du T.F n° 654405.

Nabeul dénommé «ISDIHAR AL 148» constitué de lot n°308, c'est un terrain agricole de 2920,2 m² situé au nord West de Korba Nabeul d'une superficie de 85440 m², forme rectangulaire dont il y a quelques maisons et des plantes de type fraise et tomate.

5) La mise à prix : est fixée à 109.507.500 d outre les dépenses de poursuite.

6) Date et lieu de la vente : Lundi 17/5/2021 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

L'immeuble peut être visité tous les jours.

2021T00407VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hedi

Avocat à la cour de cassation

22, rue de Marseille Tunis

TEL : 71 351 282

FAX : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hedi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hedi, 22 Rue de Marseille Tunis.

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

Parties Saisies : 1- Monsieur Radhouane Ben Abdelhamid Ben Salem El Mahdoui, tunisien né le 20/5/1964 à Sousse, demeurant à Avenue 14 Janvier Hôtel Samara Sousse, et au n° 07 Avenue El Moncef Dey Sousse, titulaire de C.I.N n° 02952701 délivrée à Tunis et qui sera ci-après dénommé (L'emprunteur).

2- Madame Kaouther Bent Abdessalem Ben Hassine El Chabaane, tunisienne née le 14/7/1971 à Sousse, demeurant au n° 26, Rue de Paris Sousse, titulaire de C.I.N n° 05513310 délivrée à Tunis et qui sera ci-après dénommée (CAUTION SOLIDAIRE).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

Immeubles saisis : La vente portera sur la totalité de l'immeuble constitué de 03 titres fonciers dénommés : «NOURA378» objet du titre foncier n° 15269 Sousse composé de la parcelle 479 d'une superficie 694 m². «DADIAA» objet du titre foncier n° 84970 Sousse composé de la parcelle 484 d'une superficie 3001 m². «WARDA» objet du titre foncier n°66192 Sousse composé de la parcelle 01-480 d'une superficie 2261 m², tout l'immeuble se situe à Akouda gouvernorat de Sousse au bord de la route reliant la route nationale n° 1 et chott Meriem, l'immeuble principal se compose d'une villa moderne à usage d'habitation avec un rez-de-chaussée et un 1er étage et des extensions entourée d'un jardin bien aménagé avec piscine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de quatre millions trois cent cinquante et un milles et six cent cinquante dinars (4.351.650d000 Dinars).

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le 17/5/2021 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sousse II à partir de neuf heures et suivant du matin.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de SOUSSE II.

2021T00411VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude du maître Moussa Sadok Farhat

Avocat

Avenue Hédi Chaker Tataouine 3200

Tel : 75 861 844

Fax : 75 850 072

Partie poursuivante : Nasser Ben Sessi Grabaa C.I.N n°03478688 demeurant Tataouine.

Partie poursuivie : Salem Ben Manssour.

Date et lieu de vente : tribunal de 1ère instance à Tataouine chambre des saisies - arrêts le 24-5-2021 à 9 h du matin.

Mise à prix : Quatre-vingt Cinq Mille et Onze Dinars (85.011.000).

Immeuble saisi : Une parcelle de terre clôturée, sise à cité Mahrajane Tataouine se limitant au Sud, rue Arar par 35.70 à l'est propriété d'autrui par 15.90m, au nord par autrui, 35.70m à l'ouest propriété Omrani par 20.70m d'une surface de 653.31 m² dont une cave de 14.40m sur 9.90m.

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17h30 chaque jour ouvrable et pour de plus amples renseignements, lecture du cahier de charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hédi Chaker Tataouine.

2021R01037VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude du maître Moussa Sadok Farhat

Avocat avenue Hédi Chaker Tataouine 3200

Tel : 75 861.844

Fax : 75 .850.072

Partie poursuivante : Abdallah Ben Mohamed Ben Ali Boumekhla C.I.N n° 0651112 demeurant à Tataouine.

Partie poursuivie : 1) Mbarka Goutai 2) Zohra Ezzidine 3) Mabrouka Ezzidine 4) Zouhaier Ezzidine 5) Rejeb Ezzidine 6) Hédi Ezzidine demeurant à Tataouine rue Chattila.

Date et lieu de vente : Tribunal de 1ère instance à Tataouine Chambre des saisies arrêts le 24-5-2021 à 9 h du matin.

Mise à prix : Cent Vingt-trois Mille et Vingt et un Dinars Deux Cents Huit Millimes (123 021.208).

Immeuble saisi : La totalité du local sis à 3 rue Chattila Wed el Gamah Tataouine délégation Tataouine nord zone urbaine comportant deux maisons chaqu'une a une entrée spéciale se limitant au sud rue Chattila sur 13.20 m, à l'Est un lot de terrain propriété de monsieur Ahmed Ezidinne sur 27m, au nord Mohamed Garmouda sur 27 m à l'ouest Ayadi Dab sur 13.20 m la totalité de superficie est 356.40m².

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17h30 chaque jour ouvrable et pour de plus amples renseignements, lecture du cahier de charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hédi Chaker Tataouine.

2021R01038VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : 1/ Abdellawi Wassim, titulaire de la CIN 08830040, employé, demeurant à la route de Sokra km 3.5 cité Elmesadine Sfax.

2/ Abdellawi Moncef, titulaire de la CIN 04278970, retraité, 3/ Oulaya Bent Ali Trabelsi, titulaire de la CIN n°01241888, domiciliée à cité el Habib rue 2116 n°2 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage sis à Sfax à la route de Sokra km 5 à environ 250 m de la route principale, édifié au dessus du rez-de-chaussée appartenant aux parents du débiteur principal. Sa superficie est d'environ 94 m². Il est accessible à travers une

entrée commune menant à des escaliers en ciment, non couverts et protégés par une rampe en fer.

L'étage, qui donne sur le coté ouest, se compose d'un hall muni d'une armoire murale, un séjour avec une fenêtre ouvrant sur le coté sud, 2 chambres à coucher avec deux fenêtres, une cuisine bien équipée dont les murs sont couverts de faïences et qui ouvre sur un balcon du coté Est, une salle de bain composée d'une douche dont le sol est couvert de parterres et les murs de faïences.

L'étage est équipé de l'électricité et d'eau potable. Son sol est couvert de parterres, ses murs sont peints et son toit est en staff.

Il est limité de l'Est par Kallel Ridha, de l'ouest par Jebali Noureddine, du sud et du nord par une entrée.

La mise à prix : 105.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 19/5/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00414VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques Suite à une surenchère d'un sixième du prix

Maître Rafaa Ayadi

Avocat à la cour cassation

A la demande du surenchérisseur: Sami Maâlej, CIN : 08156062; ouvrier à l'étranger, demeurant à la rue Tahar Hadad n° 314 Bis Sakit Ezzit Sfax.

Partie poursuivante : M Houcine Ben Mohamed Jrad, retraité, CIN : 03823429 demeurant à 7 rue de Tripoli, Sliméne Riyadh, Borj Cédria Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Bouzid Mohsen, avocat auprès de la cour de cassation rue 2 Mars 1934 Mahdia. Cin n° 03882981, (C. FW353131).

Partie poursuivie : Mohamed Ben Mohamed Jrad, retraité, demeurant à la rue de Marrakech immeuble 5-2ème étage, Khézema-Est-Sousse,

Adjudicataire : Houcine Ben Mohamed Jrad retraité, CIN : 03823429 demeurant à 7 rue de Tripoli, Sliméne Riyadh, Borj Cédria Nabeul.

Avocat du surenchérisseur : Maître Rafâa Ayadi, Avocat auprès de la cour de cassation demeurant à 13 Avenue Farhat Hached Sfax. CIN : 05303121 matricule fiscal 630117T.

Immeuble à vendre : Une parcelle de terre sise à Selakta-Ksour Essef - gouvernorat de Mahdia couvrant 607 m² dont 450 m² seulement sont exploitable le reste soit 157 m² revenant au DP rn-entourée des 4 Côtés par un mur la dite parcelle est rectangulaire et limitée au sud par héritiers Weslati, à l'est par une voie publique devançant la mer au nord par héritiers Ben Slema en partie et le reste par héritiers Ajaaj et à l'ouest par héritiers Jamoussi.

La mise à prix après surenchère : 177.041 666D après la surenchère du 1/6 du prix auquel s'ajoute les frais et honoraires taxés lors de l'affaire n°1855 soit (2958.394D) soit un montant total de (180.000.100D) ainsi que les frais de la présente affaire qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 17/5/2021 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9h du matin.

Observations :

La visite de l'immeuble mis à l'adjudication est possible tous les jours et à tout moment. Pour amples renseignements il convient de consulter le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au Greffe du tribunal de première Instance de Mahdia.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers de la mise à prix et ce par office d'un avocat.

2021X00427VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : BH Bank (Banque de L'Habitat avant), représentée par son directeur général, société Anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n° B138811996 et au registre national des entreprises sous N° 0024588W dont le siège social est situé 18 Avenue Mohamed V Tunis 1080, agence Sfax Jadida demeurant à l'Avenue 7 Novembre avant et maintenant Avenue 14 Janvier Sfax; son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Le saisi : 1) Leila Bent Hsan Kharrat épouse Zouheir Fakhfak (débitrice hypothécaire), titulaire de la CIN 01332638 délivrée le 31/8/2001, inscrite au registre de commerce sous N° A154131996, propriétaire d'un atelier de menuiserie demeurant : 1) Route de Mahdia Km8.5 Avenue Chaker N° 121 Sakiet Eddaier Sfax. 2) Rue Nasr Gargouri Sakiet Eddaier Sfax.

2) Mohamed Ben Zouheir Fakhfak (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08760505 délivrée le 3/7/2012 comptable, demeurant à la Route de Mahdia Rue l'environnement n° 121 Sakiet Eddaier Sfax.

3) Yesmine Bent Zouheir Fakhfak (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08892530 délivrée le 29/6/2009 étudiante, demeurant à la Route de Mahdia Rue l'environnement n°121 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière faite par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n° 7821 le 10/12/2021 et inscrite le 19/01/2021 (vol Sfax 2/2021 N°123) et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le N°7821 le 21/12/2021 sur la totalité de la propriété enregistrée objet de titre foncier N° 110887 Sfax nommé «Zouhair » sise à la Route de Mahdia Km 8 Merkez Sebai Délégation Sakiet Eddaier Gouvernorat de Sfax qui est partagée au 50 parts pour Leila Kharrat 30 parts, pour Mohamed Fakhfak 13 parts et pour Yesmine Fakhfak 7 parts représentée par la totalité d'une parcelle de terrain déformée de superficie est de 847 m² ou existe une villa d'habitation de superficie couverte est de 163.16 m² qui contient un hall, salon, 3 chambres, couloir, cuisine, salle de bain wc, véranda sud-est et ouest y compris terrasse ou existe une citerne, sol carrelé (carreaux ordinaires) sol sanitaire par plâtriers, cadres des fenêtres en bois et carreaux de verre protégées en fer forgé à l'extérieur.

En face de la villa à l'ouest se trouve un espace de plafond charpente en bois de superficie est de 174.75m² et du coté Nord se trouve un autre espace de plafond en tôle ondulée de superficie est de 272.30 m² tout est exploité comme atelier de menuiserie et du coté Est se trouve un espace de plafond couvert fer et tôle ondulée et plastic renforcé de superficie est de 36.45 m².

Les limites de la propriété : du Sud une propriété objet d'un titre foncier N°110888 Sfax, de l'est Zanket Oaoud ou se trouve la 2ème entrée de la propriété saisie de l'ouest Route de Mahdia ou se trouve l'entrée principale et du Nord se trouve la propriété de Hammouda et Ali Rebai.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- hypothèque d'un montant 40.000.000 D sur toute la propriété enregistré le 21/11/2013 (vol 0212013 N°2880) au profit du saisissant.

- hypothèque d'un montant 70.000.000 D sur toute la propriété enregistrée le 16/6/2014 (vol 0212014 N°1738) au profit du saisissant.

- hypothèque d'un montant 240.000.000 D sur 30 parts de la propriété enregistrée le 19/1/2016 (vol 02/2016 N°157) au profit du Sté comptoir Tunisien egyptian moderne.

- Commandement valant saisie immobilière sur 30 parts de la propriété inscrit le 12/3/2019 (vol 0212019 N°686) au profit du Sté comptoir Tunisien egyptian moderne.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 19/01/2021 (vol 212021 N°123) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à trois cent Mille Dinars (300.000.0000) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 10 mai 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix soit 100.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges du montant de la mise à prix soit 100.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges

2021X00430VEPA1

Avis aux créanciers

SOCIETE MY CAR EXPORT

Siège social : Route de Gabès Km 9 Sfax

Registre de commerce : B 25597672011

Matricule Fiscal : 1200978 Z

En vertu du jugement du Tribunal de première instance de Sfax 2 n°36 du 31 mars 2021, la société my car export sise à la route de Gabès km 9 Sfax, a été déclarée en faillite. Madame Aza Jabnouni a été désignée juge commissaire et Mr Raouf Ghorbel syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais impartis à l'adresse du syndic 42, Avenue Habib Bourguiba escalier «C» bureau n°5-5 Sfax.

2021X00420VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance d'Ariana annonce dans l'affaire n°257 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 73.080,000 dt consignée à la recette des finances Rue Anglet Quittance n°M000129 du 15/01/2018 contre la Société VAS CONFECTION et les créanciers, à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate pour le compte de la BFPME. Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2021400907VEPA2

Location d'un terrain agricole HENCHIR SIDI MEDYEN NEBBER

TF 83872 KEF situé à Nebber

Suivant décision n°83872 du tribunal de première instance du Kef du 15 Mai 2017 relative à l'affaire du mandataire de justice n°27 concernant le domaine agricole de Henchir Sidi Medyen Nebber. Il a été décidé la nomination de Monsieur Naim Kaabi en tant que Mandataire de justice en remplacement de Monsieur Azeddine Ben Dhif.

Etant donné que la période actuelle de location expire durant la saison 2020-2021.

A cet effet, le mandataire de justice informe le public qu'il met en location le dit terrain agricole par voie d'appel d'offres suivant décision du juge commissaire et ce pour les saisons agricoles 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres peut présenter son offre au secrétariat de l'arrondissement de l'administration judiciaire au tribunal de première instance du KEF au plus tard le 30 avril 2021.

L'ouverture des plis aura lieu au bureau du juge commissaire.

Le prix minimum de location de l'hectare est fixé au prix de location de l'année dernière.

Le retrait du cahier des charges se fait au bureau de l'administrateur judiciaire à l'adresse suivante:

Appartement 3-1 immeuble Fell 2 Résidence Les Fatimides 2045 l'Aouina Tunis. Tel 70726395/99032308.

2021400925VEPA2

Vente d'un terrain

Rue de Coubertin Tunis

Selon jugement énoncé par le tribunal de première instance de Tunis le contrôleur d'exécution du programme de redressement de la société «Otheman Kamel et fils» met en vente au plus offrant sous pli fermé un terrain nu pour ériger un immeuble à étages à La Zone Mohamed 5 Tunis (rue De Coubertin au niveau du siège de la

STB), les intéressés peuvent fixer un rendez- vous pour la visite en appelant le 99621949 et acheter le cahier de charges et ce jusqu'à la date limite des offres fixée le 1 juin 2021.

2021400929VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le lundi 24 mai 2021

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez Djerba

R.N.E. : 0008132XPM

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24/5/2021 à 9h30 à l'Hôtel Aljazira - Djerba à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice.

3) Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020

5) Renouvellement du Mandat des administrateurs

6) Nomination de commissaire aux comptes

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

8) Quitus aux administrateurs

9) Pouvoir en vue de formalités.

2021R01032SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Identifiant Unique : 0881172W

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 20 mai 2021 à 10 H au siège social du groupe SFBT, sis au 5, boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020.

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2020.

3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

5- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et

475 du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020.

7- Affectation des résultats 2020.

8- Pouvoirs à donner.

Une copie des statuts de la société, des états financiers clos 2020, du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2021R01035SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DELICE DES EAUX MINERALES «SDEM »

Société anonyme

Au capital de 42 004 000 Dinars

Siège social : Immeuble Joumana, Zone d'Activité Kheireddine, La Goulette -Tunis

IU : 1621329/L

MF: 1621329/L/A/M/00

Le conseil d'administration de la Société DELICE DES EAUX MINERALES « SDEM », informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 13 heures à l'immeuble Joumana, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers,

3- Affectation du résultat,

4- Approbation des conventions réglementées,

5- Quitus aux administrateurs,

6- Nomination d'un administrateur,

7- Fixation du montant annuel des jetons de présence,

8- Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R01042SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société DELICE DES EAUX MINERALES « SDEM »

Société anonyme

Au capital de 42 004 000 Dinars

Siège social : Immeuble Joumana, Zone d'Activité Kheireddine, La Goulette -Tunis

I.U : 1621329/L

MF : 1621329/L/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société DELICE DES EAUX MINERALES «SDEM», informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la société se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 14 heures à l'immeuble Joumana, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendement de l'article 24 des statuts,

2- Mise à jour des statuts,

3- Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R01043SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transport des produits miniers

S.A au capital de : 10.000,000 DT

Siège social : Cité Chérif Gafsa 2100

RC : B17150192011

MF : 1210817 M/A/M/000

Affiliation CNSS : 30984830

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Transport des Produits Miniers sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 16 avril 2021 à 9 h au siège social de la société sise Immeuble Karaouli center 4ème étage bloc A rue Abou Elkacem Echebbi Gafsa 2100 à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de l'exercice 2018.

3- Lecture du rapport Spécial du commissaire aux comptes afférent à l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementaires.

4- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

7- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2018.

8- Projets de résolutions.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2021R01047SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 de Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n° 261824-21- Régime agricole n°414083-87

Messieurs les actionnaires de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole RAOUDHA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS pour le mardi 11 mai 2021 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

6) Affectation des résultats.

7) Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2020, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sera à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter au siège de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2021R01070SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne Des Boissons du Centre

Société anonyme

Au capital de 1 085 800 DT

Siège social : Route de Monastir - Sidi Abdelhamid, Sousse

IU : 010426 E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne Des Boissons Du Centre, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 7 mai 2021 à 10h30 au siège social de la société sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2020.

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2020.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence.

7) Renouvellement du mandat des administrateurs.

8) Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société.

2021S00444SANB3

Société de travaux Industriels et de Manutention (SOTRIM)

SA au capital de 4 610 670 dinars

Siège social : 3003 SFAX Route de Gabès Km2

Identifiant Unique : 3908 B

Messieurs les actionnaires dé la SOTRIM sont convoqués le dimanche 16/5/2021 à 11 heures au siège social sis à SFAX, Route de Gabès Km 2 à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO de l'année 2019

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

- Etude des comptes de l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

- Approbation des comptes de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions et opérations communes mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Fixation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration de l'année 2019.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

- Questions diverses.

2021X00429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2019 qui se tiendra une 2ème fois pour défaut d'atteinte du Quorum la 1ère assemblée

SOCIETE INDUSTRIELLE TUNISIENNE DE L'ENVELOPPE ET DU CARTONNAGE «AL KHOUTAF»

Société anonyme

Au capital 9.000.000 dinars

Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX

La première assemblée s'est tenue sans délibérer pour défaut d'atteinte du quorum.

Ainsi et en vertu des dispositions de l'article 291 du CSC et de l'article 41 des statuts, les actionnaires sont convoqués une 2ème fois à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 9 mai 2021 à 12h au siège de la société sis à la Route de Gabès km 1,5 - Sfax pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des méthodes et délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019.

2/ Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

3/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4/ Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

5/ Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

6/ Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2019.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2019

8/ Quitus aux Administrateurs.

9/ Quitus au Directeur Général.

10/ Désignation du Commissaire aux comptes pour les Exercices 2020 - 2021 - 2022

11/ Information des postes occupés par le directeur général et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

12/ Pouvoir pour formalités.

2021X00434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

SOCIETE AL KHOUTAF ONDULE

Société anonyme

Au capital 4.000.000 dinars

Route de Tunis km 13,5 Sidi Salah-3091SFAX

Les Actionnaires sont appelés é assister à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le Dimanche 9 mai 2021 à partir de 13 heures au siège de la société sis à la Route de Gabès Km 1.5 - Sfax, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des méthodes et délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019.

2/ Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

3/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4/ Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

5/ Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

6/ Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2019.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2019.

8/ Quitus aux Administrateurs.

9/ Quitus au Directeur Général.

10/ Désignation du Commissaire aux comptes pour les exercices 2020 - 2021 - 2022.

11/ Renommer les membres du conseil d'administration pour les exercices 2020-2021-2022.

12/ Information des postes occupés par le directeur général et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés.

13/ Pouvoir pour formalités.

2021X00435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Boulevard de la Terre - centre Urbain Nord

Identifiant unique : D0033272

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-Libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 avril 2021 à 22 H au siège de la Banque, Immeuble BTL Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

3- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers de la Banque Tuniso-libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

4- Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

5- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

6- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Affectation des résultats.

9- Nomination des commissaires aux comptes.

10- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

2021400917SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS - CT.P

S.A. au capital de 2.100.000 Dinars.

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E 40816G

M.F. 40816 G AM 000

Affiliation CNSS : n° 132011/91

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se

tiendra le mardi 18 Mai 2021 à 10 heures au siège social à l'immeuble SOFIDE sis à Charguia 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2020,
- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés,
- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2020,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence,
- Quitus aux membres du Conseil d'administration,
- Délégation de pouvoirs.

2021400918SANB3

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza

Immeuble BH ASSURANCE

Centre urbain nord - 1082 Tunis

Dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, ainsi que les décisions gouvernementales du 7/4/2021; BH LEASING rappelle ses actionnaires que son assemblée générale sera tenue le mardi 27 avril 2021 à 12h au siège de société, en visioconférence conformément au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressée par écrit recommandé avec accusé de réception (signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou représentant des petits porteurs.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la société www.bhleasing,com.tn pour :

- Consulter tous les documents afférents à cette assemblée mis à leurs dispositions,
- Télécharger le formulaire de vote; qui une fois rempli et signé doit être adressé à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avant le 20/4/2021 sur l'adresse mail ml@bhleasing.com.tn

Par ailleurs les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse thouraya.mzoughi@bhleasing.com.tn toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant le 23/4/2021.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée générale en visioconférence sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard le 22/4/2021 à l'adresse suivante : hatem.habbachi@bhleasing.com.tn.

2021400919SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021

GAMMARTH INTERNATIONAL CLINIC

Société anonyme

Au capital de 34 000 000 dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 1387070/R

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 6 Avril 2021, Messieurs les actionnaires de la Société GAMMARTH INTERNATIONAL CLINIC «GIC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 6 mai 2021 à 11 Heures. Cette réunion se tiendra à distance par visioconférence en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.
2. Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société Gammarth International Clinic durant l'Exercice 2020.
3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
4. Affectation du Résultat de l'Exercice 2020.
5. Quitus aux Administrateurs.
6. Renouvellement pour la période 2021-2023 du Conseil d'Administration dont le mandat est venu à échéance en 2020.
7. Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes.
8. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la «GIC» sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2021400921SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2021

GAMMARTH INTERNATIONAL CLINIC

Société anonyme

Au capital de 34 000 000 dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita - Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 1387070/R

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 6 Avril 2021, Messieurs les actionnaires de la Société GAMMARTH INTERNATIONAL CLINIC «GIC» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le jeudi 6 mai 2021 à 11 Heures. Cette réunion se tiendra à distance par visioconférence en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.
2. Mise à jour des statuts de la Société en prenant en considération la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
3. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de la «GIC» sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2021400922SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

SOICETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

SA au capital de 250.000 Dinars

6, Place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane - Tunis - Tunisie Informatique Services

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 mai 2021 à 11 Heures au siège de la Société Tunisie Informatique services, sise au 6, place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports généraux du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2) Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

3) Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,

4) Affectations du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

5) Lecture dur rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6) Ratification de la cooptation d'un administrateur,

7) Information de l'assemblée générale ordinaire sur les exigences prévues par les articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales,

8) Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2020,

9) Pouvoir de formalités sur les opérations de l'exercice 2020.

2021400924SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Exercice clos au 31/12/2018

MEDYOU

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5- Ariana 2037, le 24 avril 2021 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5) Approbation des conventions réglementées.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

8) Désignation des administrateurs.

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021400939SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Exercice clos au 31/12/2017

MEDYOU

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5- Ariana 2037, le 24 avril 2021 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2017.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

5) Approbation des conventions réglementées.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Affectation des résultats de l'exercice 2017.

8) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021400940SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Exercice clos au 31/12/2016

MEDYOU

Société Anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1472241X

Les actionnaires de la Société MEDYOU SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au bureau sis au numéro 7 Rue Gafsa Menzeh 5- Ariana 2037, le 24 avril 2021 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2016.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2016.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2016.

5) Approbation des conventions réglementées.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Affectation des résultats de l'exercice 2016.

8) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2021400941SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la Société STERI PHARM

S.A. de capital social : 1 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N°CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société «STERIPHARM» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 7 mai 2021 à 10h30 au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur:

1. Augmentation du capital d'un montant de 4 millions de dinars par l'émission de nouvelles actions de la même valeur nominale 10 dinars par action.

2. Suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH.

3. Mise à jour de l'article 6 des statuts à condition de réaliser l'augmentation du capital.

4. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2021400945SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. au capital social : 61 920 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 -1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2020 qui se tiendra le vendredi 7 mai 2021 à 11h00 au siège de la Direction de la Promotion et de l'information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2020.

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2020.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

5. Approbation des états financiers consolidés clôturés au 31/12/2020.

6. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur relatif aux opérations des articles 200 et 475 au titre de l'exercice 2020.

7. Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2020.

8. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'administration.

9. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2021400946SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 De la Société STERI PHARM

S.A. de capital social : 1 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société «STERIPHARM» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2020 qui se tiendra le vendredi 7 mai 2021 à 10h au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar lac nord, les Jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2020.

2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations des articles 200 et 475 du CSC au titre de l'exercice 2020.

4. Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2020.

7. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'administration.

8. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2021400947SANB3

COMMUNIQUE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS CBTE) A DISTANCE

Compte tenu de la situation sanitaire mondiale liée à la propagation du virus COVID-19, et dans le cadre de l'application effective des mesures de précaution et préventives y afférentes, la Banque de Tunisie et les Emirats (BTE) a décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ainsi que l'Assemblée Générale Extraordinaire, ayant déjà fait l'objet chacune d'une publication de convocation au Journal officiel de la République tunisienne (JORT) n° 25 du 26 mars 2021, et ce le mercredi 28 avril 2021, respectivement, à dix heures (10H) du matin et à Midi (12h), en adoptant des moyens de communication à distance selon les procédures suivantes, et que les actionnaires à dividendes prioritaires sont invités à suivre :

1. Envoi d'une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : en renseignant les données suivantes : Nom et Prénom + CIN + nombre d'actions détenues + intermédiaire en bourse.

2. La Banque vérifie les informations, enregistre les présents et envoie à distance les dossiers relatifs à l'ordre du jour des deux assemblées générales susmentionnées + le bulletin de vote, sachant que le nombre d'inscriptions est pris en compte dans la constitution du quorum.

3. Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions et demandes via le même e-mail, et ce processus se poursuit jusqu'au 20/4/2021, après quoi la Banque leur fournit toutes les réponses au plus tard le 25/4/2021.

4. Chaque actionnaire renseigne le bulletin de vote à distance et le signe puis l'envoie à la Banque au plus tard le 25/04/2021, et ce par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), par fax au n°71.287.409, ou par e-mail via l'adresse : agoage2021@bte.com.tn.

2021400952SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Chers membres du Conseil d'administration,

Chers administrateurs de l'Univers de l'Agriculture,

Chers membres participants,

Melle KRIBI Naziha, président directeur général de la société « Univers de l'Agriculture », vous invite à participer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège de la Société de la BH EQUITY «BH EQUITY» sise au 67, rue Alain Savary - Cité jardin II - Bloc B 3éme étage - 1002 Tunis, et ceci est proposé le 12 mai 2020 à 12h.

Le projet d'ordre du jour prévoit :

- Entériner le retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices clos au 31/12/2019.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes exercices clos au 31/12/2019.

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.

- Fixation des jetons de présence à titre de "exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités

- Questions diverses.

2021400955SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuel de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

En raison de circonstances vécues par le pays en raison de virus covid 19 durant l'année 2020 nous n'avons pas eu lieu une assemblé générale pour clôturer l'année 2018 et l'année 2019, le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de Morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale ordinaire de la société pour le vendredi le 14/5/2021 après midi à quatorze heures au siège de la société sise au 2 Rue Ghana-lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2018 et l'exercice 2019.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers.

4- Accord de quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018 et 2019.

6- Renouvellement contrat de commissaire au compte.

7- Approuver la nomination d'un nouveau gestionnaire.

8- Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du Samedi 17/4/2021.

2021R01044SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Attendu que l'avocat Jamila Abdelli a présenté une demande de mise-à-jour au nom de Ahmed Boulabiar sous le numéro 62094, afin d'inscrire 3 contrats.

Attendu qu'en étudiant la demande, il s'est avéré que le demandeur n'a pas présenté les deux actes de décès d'Aicha Elhif et de Chalbia Boulabiar

Attendu que, afin de surmonter cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°34-2001 du 10 avril 2001, nous autorisons le demandeur à effectuer une annonce d'un avis complémentaire au Journal Officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un est en langue arabe, laquelle annonce remplace le défaut de présentation de l'acte de décès d'Aicha Elhif décédée en 1970, hérité par sa fille Chalbia de son mari décédé avant elle, Haj Ahmed Boulabiar ainsi que ses petits-enfants de son fils Ali Ben Haj Ahmed Boulabiar à savoir Mhamed, Ahmed, Mohamed, Salha, Manana et Mehrezia et remplace aussi le défaut de présentation de l'acte de décès de Chalbia Bent Elhaj Ahmed Boulabiar, hérité seulement par sa fille adoptive, Mehrezia, ci-dessus mentionnée.

Il est à noter qu'il y a possibilité et à partir de la date de l'apparition de l'annonce de l'avis complémentaire et jusqu'à la fin d'un délai de deux mois de s'opposer à cette demande ou d'intervenir dans son objet auprès du siège auxiliaire du Tribunal Immobilier de Nabeul.

2021R01041DIVD2

Avis

Mr Ameur Ben Salem Gharbi titulaire de la C.I.N n°04002118 annonce que le titre de propriété n° 15/11117 et n°15/26129 de sa propriété objet de titre foncier n°66008 Monastir a disparu objet d'Attestation de perte n°470 délivrée le 01/4/2021.

2021S00435DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Khaled Ben Abdessalem Affes titulaire de la C I N 05238302 du 3/12/2004 annonce qu'il a perdu son titre de propriété n°11800/13 fait à Sidi Bouzid le 12/11/2008 concernant sa part dans le titre foncier n°66444 Sidi Bouzid situé à Elbesbes Mazzouna Sidi Bouzid selon le certificat de perte n°134 délivré par le centre de garde de Sfax sud le 26/3/2021.

Toute objection peut avoir lieu à son domicile situé à la route de Menzel Chaker km 09 Sfax dans un délai maximum d'un mois à compter de la datte de cette annonce.

2021X00407DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Youssef Ben Abdessalem Affes titulaire de la CIN 05239777 du 28/9/2006 annonce qu'il a perdu son titre de propriété n°11801/13 créé à Sidi Bouzid le 12/11/2008 concernant sa part dans le titre foncier n°66444 Sidi Bouzid situé à Elbesbes Mazzouna Sidi Bouzid selon le certificat de perte n°133 délivré par le centre de garde du Sfax sud le 26/3/2021.

Toute objection peut avoir lieu à son domicile situé à la route de Menzel CHaker Sfax klm 09 dans un délai maximum d'un mois à compter de la datte de cette annonce.

2021X00408DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Kefi Ben Ali Ben Youssef annonce que son titre d'un terrain portant 15 pieds d'oliviers situé à la route Gremda Km 19 Sfax provenant du contrat d'achat le 17 janvier 1959 enregistré à Sfax le 17 mars 1959 n°204 dressé par les notaires Mansour Ben Mohamad Cherif et Mahmoud Mziwa a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à la rue Slim Cham près de la mosquée Sidi Belhssan Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00413DIVD2

Avis

Monsieur Ali Ben Hédi Ben Ali Arfa annonce qu'il possède un terrain de superficie de 1062 m² sis à la route Menzel Chaker à coté de oued Chaabouni Sfax limité au sud par une rue et Kamel à l'est et au nord par Kamel à l'ouest par Kamel.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00417DIVD2

Avis

Madame Najla Bent El Hédi Ben Mohamed El Manaa informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 2901.50 m2 sise route Gremda km18 Sfax, est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax, aux cours de 70 jours de cette publication.

2021X00421DIVD2

Avis

Monsieur Mongi Ben Hsin Ben Mahmoud Kamoun informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 1046 m2 sise route sidi mansour k.m17 Sfax, est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Monsieur Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2021X00422DIVD2

Avis

L'héritier Abdelmonem Jmal annonce la perte du titre de propriété de sa mère d'une parcelle de superficie 498m2 environ avec une partie d'une maison sise à route Gremda km 5 Sfax. Il veut extraire un 2 acte original, ceux qui ont opposition l'annoncent auprès du notaire Rachid Cheikh Rouhou à Sfax dans un délai de 70 jours.

2021X00425DIVD2

Perte d'un acte

Najiba Moalla annonce la perte de son acte de propriété d'une boutique sise à rue Borj Ennar Sfax.

Elle veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui ont opposition doivent l'annoncer chez le Notaire à Sfax Rachid Cheik Rouhou dans un délai de 70 jours.

2021X00426DIVD2

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Filiale BH BANK

BILAN
Arrêté au 31/12/2020
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	*3-1*	**64 118 045**	**73 109 264**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 305 212	4 154 924
b - Obligations et Valeurs assimilées		58 812 833	68 954 340
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**42 548 197**	**10 545 552**
a - Placements monétaires	*3-3*	9 978 782	3 495 005
b - Disponibilités		32 569 415	7 050 547
AC 3 - Créances d'exploitation	*3-5*	**100 085**	**54 708**
TOTAL ACTIF		**106 766 327**	**83 709 524**
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	*3-7*	153 627	107 553
PA 2 - Autres créditeurs divers	*3-8*	440 022	435 568
TOTAL PASSIF		**593 649**	**543 121**
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	*3-6*	**100 625 450**	**78 496 735**
CP 2 - Sommes distribuables		**5 547 228**	**4 669 668**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		623	752
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 546 605	4 668 916
ACTIF NET		**106 172 678**	**83 166 403**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**106 766 327**	**83 709 524**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Filiale BH BANK

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	*3-2*	3 886 364	4 740 414
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		3 886 364	4 740 414
PR 2 - Revenus des placements monétaires	*3-4*	1 825 174	1 728 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 711 538	6 468 536
CH 1 - Charges de gestion des placements	*3-9*	471 976	465 946
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 239 562	6 002 590
CH 2 - Autres charges	*3-10*	155 636	161 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 083 926	5 840 903
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		462 679	-1 171 987
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 546 605	4 668 916
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-462 679	1 171 987
* Variation des +/- values potentielles sur titres		148 987	121 566
* +/- values réalisées sur cession des titres		13 974	103 915
* Frais de négociation des titres		0	-2 266
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 246 887	6 064 119

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

SICAV BH OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Filiale BH BANK

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	5 083 926	5 840 903
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	148 987	121 566
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 974	103 915
d - Frais de négociation de titres	0	-2 266
AN 2 - Distribution des dividendes	**4 909 363**	**5 351 668**
AN 3 -Transaction sur le capital		
a - Souscriptions	**94 399 253**	**93 572 118**
* Capital	91 050 100	90 558 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 111 599	-1 297 184
* Régularisation des sommes distrib.	4 460 752	4 311 102
b - Rachats	**71 730 502**	**117 161 759**
* Capital	68 806 600	112 996 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-833 853	-1 595 432
* Régularisation des sommes distrib.	3 757 755	5 760 991
VARIATION DE L'ACTIF NET	**23 006 275**	**-22 877 190**
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	**83 166 403**	**106 043 593**
b - En fin de l'exercice	**106 172 678**	**83 166 403**
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	**795 431**	**1 019 811**
b - En fin de l'exercice	**1 017 866**	**795 431**
VALEUR LIQUIDATIVE	**104,309**	**104,555**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	**5,36%**	**5,86%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2021400895BCFA5

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

BILAN
au 31 Décembre 2020
(unité : TND)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	**3 - 1**	**5 046 844**	**3 077 215**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		534 100	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		4 512 744	2 845 872
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		**3 932 064**	**1 651 946**
a- Placements monétaires	**3 - 2**	3 007 241	-
b- Disponibilités		924 823	1 651 946
AC 3 - Créances d'exploitation	**3 - 3**	**840**	**2 308**
AC 4 - Autres Placements	**3 - 4**	**3 110 687**	**-**
TOTAL ACTIF		**12 090 435**	**4 731 469**
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	**3 - 5**	23 567	8 168
PA 2 - Autres créditeurs divers	**3 - 6**	466 056	244 797
TOTAL PASSIF		**489 623**	**252 965**
ACTIF NET			
CP1 – Capital	**3 - 7**	**10 963 822**	**4 280 902**
CP- 2 Sommes capitalisables	**3 - 8**	**636 990**	**197 602**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		**-**	**-**
b- Sommes capitalisables de l'exercice		636 990	197 602
ACTIF NET		**11 600 812**	**4 478 504**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**12 090 435**	**4 731 469**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité en TND)

	Notes	*Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*	*Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	**4-1**	**233 209**	**202 693**
a- Dividendes		23 985	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		209 224	191 107
PR 2 - Revenus des placements monétaires	**4-2**	**167 184**	**49 883**
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		**400 393**	**252 576**
CH 1 - Charges de gestion des placements	**4-3**	46 931	30 544
REVENU NET DES PLACEMENTS		**353 462**	**222 032**
PR 3 - Autres produits	**4-4**	23 279	-
CH 2 - Autres charges	**4-5**	24 683	21 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		**352 058**	**200 509**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		284 932	(2 907)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**636 990**	**197 602**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(284 932)	2 907
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(14 106)	207 017
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 097	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	(3 060)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**340 049**	**179 873**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV BH CAPITALISATION
Société d'Investissement A Capital Variable
Filiale de la BH Bank

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité en TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	*Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
-	**340 049**	**179 873**
a- Résultat d'exploitation	352 058	200 509
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(14 106)	207 017
c- +/- values réalisées sur cession de titres	2 097	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	(3 060)
AN 2 - Distribution des dividendes	**-**	**-**
AN 3 - Transactions sur le capital		
a- Souscriptions	**9 156 656**	**200 606**
* Capital	27 951 200	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(19 204 478)	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	409 934	6 285
b- Rachats	**2 374 397**	**225 159**
* Capital	7 185 800	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 936 405)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	125 002	9 192
VARIATION DE L'ACTIF NET	**7 122 308**	**155 320**
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	4 478 504	4 323 184
b- En fin de l'exercice	11 600 812	4 478 504
AN 5 - Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	142 538	143 256
b- En fin de l'exercice	350 192	142 538
VALEUR LIQUIDATIVE	**33,127**	**31,420**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,43%**	**4,12%**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021400896BCFA5

Office de l'Elevage et des Pâturages

BILAN

Exercice Clos au 31 Décembre

Actifs

	NOTE	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	1.962.551,243	1.894.750,993
Moins amortissements	2	-1.758.019,366	-1.639.591,230
		204.531,877	**255.159,763**
Immobilisations corporelles	1	50.896.934,584	49.787.052,328
Moins amortissements	2	-42.628.174,849	-41.605.877,458
		8.268.759,735	**8.181.174,870**
Immobilisations financieres	4	2.175.553,050	2.175.553,050
Moins provisions		-414.151,000	-414.151,000
		1.761.402,050	**1.761.402,050**
Total des actifs immobilisés		10.234.693,662	10.197.736,683
Autres actifs non courants			
Moins provisions			
Total ACTIFS NON COURANTS		**10.234.693,662**	**10.197.736,683**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	5.037.520,375	4.099.789,285
Moins provisions		-95.466,703	-70.619,697
		4.942.053,672	**4.029.169,588**
Clients et comptes rattaches	6	5.221.875,428	5.095.583,647
Moins provisions		-4.111.113,684	-4.098.881,964
		1.110.761,744	**996.701,683**
Autres actifs courants	7	5.016.590,993	4.957.405,184
Moins provisions		-3.627.823,042	-3.625.570,719
		1.388.767,951	**1.331.834,465**
Placements et autres actifs financiers	8		
Liquidites et equivalents de liquidites	9	29.767.072,058	28.152.898,993
Moins provisions			
Total ACTIFS COURANTS		**37.208.655,425**	**34.510.604,729**
Total Actifs		**47.443.349,087**	**44.708.341,412**

Office de l'Elevage et des Pâturages

BILAN

Exercice Clos au 31 Décembre

Capitaux propres et Passifs

	NOTE	2019	2018
Capitaux propres			
Fonds de dotation	10	23.519.466,414	23.519.466,414
Apport de l'Etat en nature		2.689.384,166	2.689.384,166
Autres reserves		73.346,530	73.346,530
Autres capitaux propres		21.223.252,764	22.298.096,889
Resultats reportes	10	-30.135.498,473	-28.633.668,266
Total avant résultat de l'exercice		**17.369.951,401**	**19.946.625,733**
Resultat de l'exercice		-1.902.103,715	-1.501.830,207
Total Capitaux propres		**15.467.847,686**	**18.444.795,526**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11		
Autres passifs financiers (non courants)			
Provisions pour risques & charges		133.192,851	113.283,890
Depots &cautionnements recus	11		
Total passifs non courants		133.192,851	113.283,890
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattaches	12	4.586.296,812	2.556.832,380
Autres passifs courants	13	8.178.424,217	5.588.837,064
Concours bancaires. & autres passifs financiers	14	19.077.587,521	18.004.592,552
Total PASSIFS		**31.975.501,401**	**26.263.545,886**
Total Capitaux propres et Passif		**47.443.349,087**	**44.708.341,412**

OEP

ETAT DE RESULTAT

	NOTE	Exercice Clos au 31 Décembre 2019	2018
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Revenus	15	4.821.281,735	5.055.372,205
Autres produits d'exploitation	15	21.937.412,859	24.701.683,817
Production immobilisée		285.210,000	267.495,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		27.043.904,594	30.024.551,022
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits		22.676,970	66.345,821
Achat de marchadises consommées	17	-7.197.834,969	-7.952.753,953
Achat d'approvisionnement consommés		-805.011,173	-674.171,681
Charges de personnel	18	-15.648.892,325	-15.667.516,057
Dotations aux amortissements et résorptions	19	-1.590.359,688	-1.677.999,578
Autres charges d'exploitation	20	-3.725.474,724	-5.554.084,327
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-28.944.895,909	-31.460.179,775
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.900.991,315	-1.435.628,753
Charges financieres nettes	21	-45.679,992	-66.708,638
Produits de placement	22	37.844,188	204.957,636
Autres gains ordinaires	23	295.802,783	168.520,560
Autres pertes ordinaires	24	-284.912,891	-368.129,342
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		-1.897.937,227	-1.496.988,537
Impots sur les benefices		-4.166,488	-4.841,670
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		-1.902.103,715	-1.501.830,207
Elements extraordinaires	25	0,000	
Resultat net de l'exercice		-1.902.103,715	-1.501.830,207
Effets des modifications comptables (net d'impots)		518.384,843	518.384,843
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-1.383.718,872**	**-983.445,364**

2021400927BCFA5